



INTERPOL

SÉMINAIRE NATIONAL SUR LA SÉCURITÉ ENVIRONNEMENTALE (NESS)



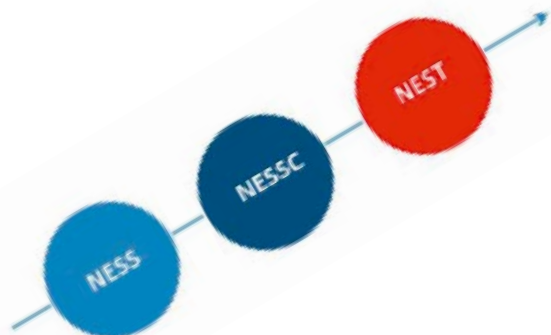
NESS

Un Séminaire national sur la sécurité environnementale réunit des experts et des décideurs chargés d'appliquer et de faire respecter la réglementation environnementale au niveau national, afin de mettre au point une approche interservices coordonnée et de coopération pour lutter contre la criminalité environnementale au niveau mondial.

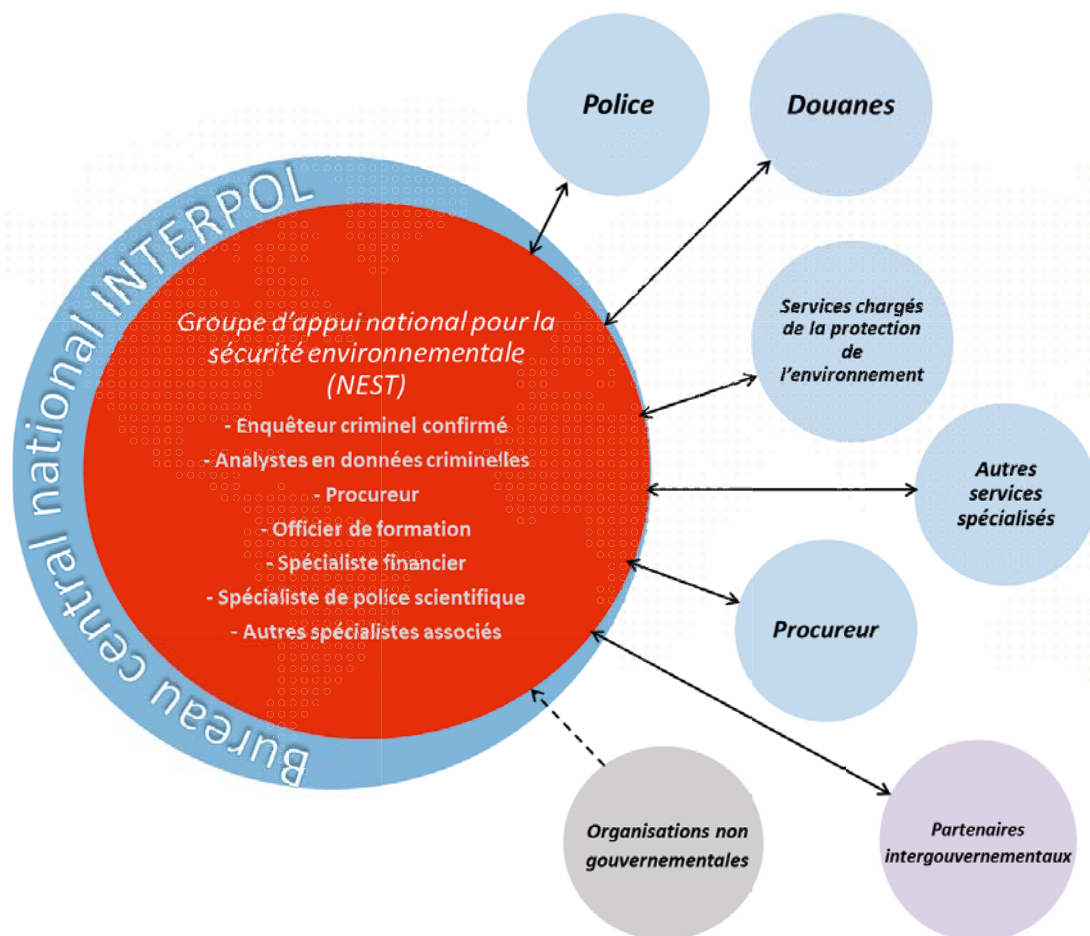
Le Séminaire national sur la sécurité environnementale (NESS) doit mener à la formation d'un Comité directeur national sur la sécurité environnementale (NESSC), qui donnera des orientations en vue de la création d'un Groupe d'appui national pour la sécurité environnementale (NEST).

Objectifs

- Relier les services nationaux et les autres autorités responsables de l'application de la réglementation environnementale ;
- Développer des synergies dans la gestion des informations sur l'environnement au niveau national ;
- Rassembler des informations en adoptant une approche fondée sur le renseignement, à l'aide des ressources d'INTERPOL ;
- Soutenir une approche multidisciplinaire de la sécurité environnementale ;
- Accroître les connexions au réseau d'INTERPOL en plaçant un NEST au sein du Bureau central national (B.C.N.) ;
- Susciter l'intérêt des partenaires pour la coopération et l'appui structurel.



Un Groupe d'appui national pour la sécurité environnementale (NEST)



Un NEST est une équipe soudée de spécialistes qui collaborent sur une question précise. Dans le domaine de l'application de la loi, il s'agit généralement de réunir une palette de compétences spécialisées afin de lutter contre une menace criminelle allant à l'encontre des règles sociales, politiques, économiques ou environnementales.

Les NEST peuvent être dérivés de groupes déjà existants dans le pays, ou certains de ces groupes peuvent y prendre part. Les NEST proposés bénéficieront de leur structure multidisciplinaire (police, douanes, services chargés de la protection de l'environnement ou autres services spécialisés), des capacités d'INTERPOL en matière de renseignement et d'analyse criminelle, ainsi que de la liaison sécurisée dont il dispose avec ses 190 pays membres.

INTERPOL a élaboré un guide destiné aux pays membres sur la création d'un NEST. Ce guide fournit des recommandations juridiques et des exemples de NEST, et suggère les étapes à parcourir pour créer ce type de structure. Nous vous invitons à adopter cette approche multidisciplinaire dans le domaine de la lutte contre les atteintes à l'environnement. Le guide est disponible sur le site Web d'INTERPOL.

INTERPOL

► **COORDONNÉES:**
INTERPOL Secrétariat général
200 quai Charles de Gaulle
69006 Lyon - France
Tel: +33 4 72 44 70 00
Fax: +33 4 72 44 71 63
Email: environmentalcrime@interpol.int

► Twitter: @INTERPOL_EC
► YouTube: INTERPOLHQ
► WWW.INTERPOL.INT